

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire
1^{er} octobre 2025 à 18 h 30

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en séance ordinaire ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2025, à 18 h 30. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants :

Guy Whissell, siège #1	Stéphane Drouin, siège #2
Johanne Larocque, siège #3	Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6	

Conseillers absents :
Francois Gauthier, siège #5

Assistant également à la séance, Cathy Viens, la Directrice générale et Greffière-trésorière, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 Ouverture de l'assemblée

251001-01

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18h30.

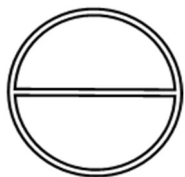
Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

251001-02

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Première période de questions
- 4.0 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
 - 4.2 Adoption de la séance extraordinaire du 15 septembre 2025
- 5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers
- 6.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 6.1 Avis de motion
 - 6.2 Projets de règlements
 - 6.3 Adoption de règlements
- 7.0 Résolutions
 - 7.1 Embauche officielle de l'employé 61-0005
 - 7.2 Fermeture du bureau au lendemain des élections municipales
 - 7.3 Soumission – Sel et sable d'hiver
 - 7.4 Soumission Clôture pour l'entrepôt
 - 7.5 Appui – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux au ministère de l'Environnement
 - 7.6 Vente de l'ancien module de jeux
 - 7.7 Demande d'aide financière de La Paix d'Or
 - 7.8 La Plume – Demande d'utilisation d'un local
 - 7.9 TECQ 2024 – 2028 – Programmation n°1
 - 7.11 Renouveau de la contribution municipale pour l'année 2026 – Réseau Biblio
- 8.0 Finances
 - 8.1 Adoption des dépenses



- 8.2 Adoption des salaires
- 9.0 Dépôt de documents
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé;

QU'il y ait dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

3.0 Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 24-1054 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions

4.0 Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025

251001-03

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2025

251001-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers

6.0 Avis de motion, projet de règlement et adoption de règlement

6.1 Avis de motion

6.2 Projet de règlement

6.3 Règlement

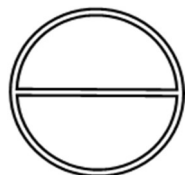
7.0 Résolutions

7.1 Embauche officielle de l'inspecteur en bâtiment et environnement

251001-05

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Plouffe a été embauché au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement en vertu de la résolution 250311-13 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;



CONSIDÉRANT que ce dernier satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme que monsieur Richard Plouffe a complété sa période de probation, au 30 septembre 2025, au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

7.2 Fermeture du bureau au lendemain des élections municipales

251001-06

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le bureau soit fermé le 3 novembre 2025;

QUE la date de fermeture soit affichée aux endroits désignés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.3 Soumission – Sable d'hiver et sel de déglacage

251001-07

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à sept (7) soumissionnaires le 4 septembre 2025 pour 400 tonnes de sable d'hiver et 80 tonnes de sel de déglacage, livraison et redevance incluses;

ATTENDU que cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'invitation;

Soumissionnaire	Sable d'hiver	Sel de déglacage
Transport Labelle	- \$	- \$
Sables Fournel	14.95 \$	130.00 \$
Carrière et sablière Lirette	16.20 \$	- \$
Les sels du nord	- \$	- \$
Trudeau Excavation	14.10 \$	- \$
Pelle O max	23.75 \$	146.00 \$
Sel Warwick	- \$	123.00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue pour le sable d'hiver pour le prix précité (taxes en sus);

QUE la soumission de Sel Warwick soit retenue pour le sel de déglacage pour le prix précité (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

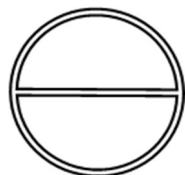
7.4 Soumission – Clôture entrepôt

251001-08

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à cinq (5) soumissionnaires le 4 septembre 2025 pour l'achat et l'installation de clôture de type frost à l'entrepôt;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'invitation;

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
-----------------	------------------------



Clôture régionale	- \$
Clôture Gatineau	38 745.00 \$
Clôture Plante	68 979.77 \$
Clôture Boucher	18 228.00 \$
Clôture Frontenac	- \$

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE la soumission de Clôture Boucher soit retenue au prix précité (taxes en sus);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière puissent signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.5 Appui – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux au ministère de l'Environnement

251001-09

CONSIDÉRANT que le reportage intitulé "La poubelle du Québec" publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que, malgré les efforts des Municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des Municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des Municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

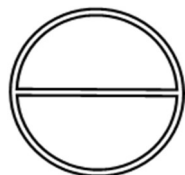
CONSIDÉRANT que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la Municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;



QUE la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;
QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- À l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- Aux députés provinciaux concernés;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et à toutes les municipalités du Québec, afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires;

QUE la Municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.6 Vente de l'ancien module de jeux

251001-10

ATTENDU que de nouveaux modules de jeux ont été installés dans le parc municipal;

ATTENDU que la municipalité désire se départir des anciens modules de jeux;

ATTENDU que ces modules ont été annoncés pour la vente sur le site web ainsi que le Facebook de la municipalité;

ATTENDU que la mise de départ était 200.00\$, le tout sans garantie légale ni livraison;

ATTENDU que la municipalité a reçu sept (7) offres;

Soumissionnaire	Montant
Shanie Huberdeau	500.00 \$
Sarah St-Amour	250.00 \$
Danika Trudeau	750.00 \$
Geneviève Bellerive	300.00\$
Andrée-Anne Bock	500.00\$
Carolane Lauzon	400.00 \$
Manon Sabourin	711.11 \$

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le conseil accepte de vendre les modules de jeux à madame Danika Trudeau au montant ci-haut mentionné;

QUE le tout est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie égale, ni livraison, et ce, tel que mentionné dans le document d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.7 Demande d'aide financière – La Paix d'Or

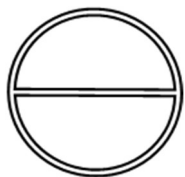
251001-11

CONSIDÉRANT que le Club de la Paix d'Or de Notre-Dame-de-la-Paix sollicite une demande d'aide financière au montant de 500.00\$ pour la célébration du 50^e anniversaire d'existence de du club;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le conseil accepte de verser, en début 2026 la somme de 500.00\$, lorsque le nouveau budget sera approuvé, au Club de la Paix d'Or.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



7.8 La Plume – Demande d'utilisation d'un local

251001-12

ATTENDU que l'organisme La Plume, de Saint-André-Avellin, demande le prêt d'un local à l'école pour donner des formations en informatique;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE le conseil de Notre-Dame-de-la-Paix autorise La Plume à utiliser un local à l'école pour les formations en informatique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.9 TECQ 2024 – 2028 – Programmation n°1

251001-13

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

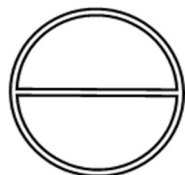
7.10 Renouvellement de la contribution municipale pour l'année 2026 – Réseau Biblio

251001-14

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio, les membres présents ont maintenu à 4.70 \$ par habitant la contribution des municipalités membres pour l'année 2026 en fonction des populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l'année précédente (soit du 26 décembre 2024), soit 706 habitants

CONSIDÉRANT que la cotisation spéciale 2025 pour le développement de la collection locale sera offerte aux municipalités membres sur **une base volontaire** et le montant minimal demeure à 0,50 \$ per capita en fonction des populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier



QUE le Conseil accepte de défrayer la contribution municipale pour l'année 2026;

ET refuse de participer à la cotisation spéciale 2026;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8.0 Finances

8.1 Adoption des dépenses

251001-15

ATTENDU que la directrice générale, greffière-trésorière, dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2025 totalisant un montant de 60 125.48 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 60 125.48 \$ est approuvé et que la greffière-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.2 Adoption des salaires

251001-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2025 au montant de 23 964.93 \$.

Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

9.0 Dépôt de documents

10.0 Deuxième période de questions

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 24-1054 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

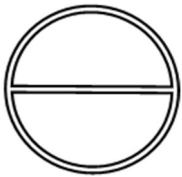
11.0 Varia

12.0 Levée de l'assemblée

251001-17

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18h59.



Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et Greffière-trésorière